



COMMUNIQUÉ – CONCOURS NATIONAUX

COMPLÉMENT EXCEPTIONNEL A LA REGLEMENTATION SPORTIVE DÛ A LA CRISE SANITAIRE DU COVID

Applicable jusqu'aux nouvelles instructions gouvernementales

(du 5 janvier au 31 janvier 2022)

1. Concours nationaux Quadrettes Ligue Sport Boules M1, Ligue Sport Boules M2 et M2

Si l'équipe est réduite à 2 joueurs en raison de cas de COVID médicalement attestés (certificat médical ou test de dépistage positif (antigénique ou PCR)) ou de cas contacts reconnus par l'Assurance maladie, il est exceptionnellement autorisé de recourir à 2 compléments d'équipe « jokers » licenciés dans la même A.S./ESB.

Les justificatifs devront parvenir à la F.F.S.B. sous 72 heures.

En Ligue Sport Boules M1, il sera toléré que l'équipe confrontée à cette situation joue exceptionnellement avec la tenue de l'A.S.

Ainsi, une équipe est forfait si elle est dans l'incapacité de présenter 4 joueurs dont au moins 2 de l'équipe déclarée.

Elle n'encourt pas de sanctions sportives ni financières si les justificatifs médicaux sont adressés à la F.F.S.B. sous 72 heures.

Les équipes adverses marqueront les points conformément à la réglementation sportive en vigueur.

En Ligue Sport Boules M1 et Ligue Sport Boules M2, le classement sera validé et les montées/descentes ne seront appliquées que si la Ligue Sport Boules M1 a joué au moins les 5 premières étapes.

2. Concours nationaux Double F1 et F2

Application de la réglementation sportive en cours sans changement.

Le Président de la F.F.S.B.
Bernard DAUBARD